

Lors du premier rendez-vous avec votre notaire suite au décès d'un proche, il est utile de regrouper un certain nombre d'informations.

La production des documents suivants permet d'accélérer le traitement de votre dossier :

- Acte de décès original
- Livrets de famille du défunt
- Copie du contrat de mariage et éventuellement changements de régime matrimonial
- Fiche de renseignement d'état civil remplie pour chaque héritier à me demander
- Titre de propriété pour les biens immobiliers
- Un relevé de compte par banque (du défunt et du conjoint si mariés en communauté)
- Un relevé de chaque caisse de retraite même non récent (défunt et conjoint)
- Carte grise des véhicules
- Copie des contrats d'assurance-vie du défunt et de son conjoint commun en biens
- Facture des pompes funèbres
- Copie de la dernière déclaration de revenus
- Copie des dernières feuilles d'impôts (sur le revenu, locaux, ISF...)
- Copie des donations consenties par le défunt
- Copie des actes de la première succession si décès du conjoint survivant